PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 30 septembre 2025 à 20h30

Présents: 11: M Jean-Luc CRASSOUS, M Christian BRENGUES, M Bernard MARITAN, M Claude REYNES, Mme Emeline TAURIAC,

M Jacques ANTONIN, Mme Julie BOSC, M André GAVALDA, M Maxime REYNES, M Christian SERIN, M Gilbert TOULOUSE.

Représentée : Mme Sylvie GENIEYS (représenté par Claude REYNES) Absentes excusées : Mme Céline POINDRON, Mme Sammy QUERALT

Votants: 12

Le guorum étant atteint, M CRASSOUS, Maire, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M Christian BRENGUES

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 7/07/2025
- Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala aux communes de FLAVIN, LE VIBAL, PONT DE SALARS, PRADES DE SALARS, SALMIECH, TREMOUILLES pour la compétence « Assainissement collectif »
- Vente terrain F911
- Approbation du transfert de compétence assainissement collectif à la Communauté de communes et de la modification statutaire correspondante
- DM

1 Approbation du PV du 7 juillet

Le PV n'appelle pas de modification il est soumis au vote

Pour: 12 voix

2 Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala aux communes de FLAVIN, LE VIBAL, PONT DE SALARS, PRADES DE SALARS, SALMIECH, TREMOUILLES pour la compétence « Assainissement collectif »

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, par délibération en date du 4 juillet 2025, a accepté l'adhésion des communes de FLAVIN, LE VIBAL, PONT DE SALARS, PRADES DE SALARS, SALMIECH et TREMOUILLES, pour la compétence « Assainissement collectif ».

Le conseil doit approuver l'adhésion de ces communes.

La proposition est soumise au vote :

Pour: 12 voix

3 Vente terrain F911

Monsieur le maire a proposé à un administré de lui vendre la parcelle F911 d'une superficie de 1523 m², propriété de la commune suite à la récupération d'un bien sans maître.

Cette parcelle, mitoyenne à la propriété de l'administré est classée en terre, zone N.

Une parcelle du même type a été vendue récemment par la commune, après discussion, le Conseil choisit de fixer le prix à 200€ frais de notaire en sus à charge de l'acquéreur.

La proposition est soumise au vote :

Pour: 12 voix

4 Approbation du transfert de compétence assainissement collectif à la Communauté de communes et de la modification statutaire correspondante

Le conseil doit valider le transfert de compétence assainissement collectif à la Com Com et la modification statutaire correspondante.

Les modifications statutaires sont présentées en séance au Conseil

La validation est soumise au vote :

Pour: 12 voix

5 DM

DM n°2 - BOULANGERIE 2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
13142 - 0	Collectivité de rattachement	0,00	-30 022,00

13142 (041) - 0	Collectivité de rattachement	0,00	30 022,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

DM n°3 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE BROQUIES 2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	618,00
011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	-618,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

Ces Décisions Modificatives sont soumises au vote :

Pour: 12 voix

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire remercie les Conseillers et lève la séance.

Jean-Luc CRASSOUS Président de séance Christian BRENGUES Secrétaire de séance